

Conseil municipal 13 décembre 2018

Travaux en cours

- Maison Devoille : un appel d'offres a été lancé pour les missions CTC (contrôle technique de construction), accessibilité et Mission SPS (sécurité protection de la santé). Après présentation des résultats par le Maire, le Conseil municipal retient la société Apave pour les missions CTC et accessibilité (4 428 €) et la société Véritas pour la mission SPS (2 058 €).
- Chemin forestier : la maîtrise d'œuvre sera confiée à l'ONF pour un montant de 5 280 €)
- Les caméras de vidéosurveillance viennent d'être installées.
- Les travaux de remplacement des canalisations AEP reprendront début janvier

Investissements 2019

- enfouissement des réseaux secs (téléphone, électricité) : 85 460 €
 - travaux forestiers : 27 218 €
- travaux pour lesquels des devis seront demandés. Ils ne seront actés que lors de la réalisation du budget.
- rue du Contour : chaussée et trottoirs
 - rue des Collonges : des services techniques à la poste
 - salle polyvalente : façade ouest et parking
 - logements au-dessus de l'annexe de la mairie
 - assainissement rue de la féculerie
 - horloge de l'église
 - table de lecture au jardin public : voir la maison familiale d'Aillevillers
 - une étude sera menée sur la circulation des voitures venant d'Aillevillers et celles venant de Fougerolles (vitesse, nombre, horaires...)

Redevances eau et assainissement

Pour l'année 2019, elles sont fixées à 1,27 € pour l'eau et 1,20 € pour l'assainissement.

Communauté de communes

Pour information au Conseil municipal, monsieur le Maire présente le nouvel organigramme de la communauté de communes et fait une synthèse des dossiers traités par celle-ci.

Vente de terrain

Monsieur le Maire présente la demande faite par la Fédération de pêche de la Haute-Saône qui souhaite acquérir une parcelle située en lisière des étangs qu'elle vient de racheter au Département. Le Conseil donne son accord pour la vente de cette parcelle et charge Monsieur le Maire de la négociation.

Location de la salle polyvalente

Une activité « Zumba » non associative est proposée une fois par semaine en soirée à la salle polyvalente. Le Conseil municipal accepte de louer la salle pour la somme de 100 € par semestre et charge Monsieur le Maire de définir les conditions d'utilisation avec la responsable (bruit, chauffage).

Chats errants

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à conventionner avec l'association « Trente millions d'amis » pour lancer une opération de stérilisation des chats errants de la commune. L'association prend à sa charge 50% de la dépense.